

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2022 à la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon

Dijon Métropole, depuis 2003, s'est engagée dans le développement d'outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon est un outil territorial primordial dans la conduite des politiques publiques en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation des jeunes de 16 à 25 ans, et en particulier ceux habitant les quartiers Politique de la Ville (QPV).

La Mission Locale propose :

- une mobilisation renforcée des dispositifs locaux mis en œuvre ;
- un travail renforcé et articulé en liaison avec l'échelon communal ;
- une meilleure mobilisation des outils de droit commun.

Dans ce cadre, Dijon Métropole souhaite, pour 2022, soutenir la Mission Locale par le versement d'une subvention de 100 000 € conformément à la convention jointe à la présente délibération.

Bilan 2021

L'offre de service de la Mission Locale vise à répondre à la globalité des problématiques des jeunes par une approche de proximité organisée sur le territoire métropolitain via 9 antennes et 3 permanences (dont 1 en maison d'arrêt).

La Mission Locale mobilise ainsi les mesures pour l'emploi, la qualification et la formation des jeunes et propose une offre de proximité auprès du monde de l'entreprise.

Cette dernière action s'est particulièrement développée dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes et du PACEA (Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) sur le territoire de Dijon Métropole.

Dijon Métropole a soutenu la mise en place du dispositif Garantie Jeunes qui a fortement mobilisé la Mission Locale dans sa phase de mise en œuvre ; celle-ci poursuit son engagement dans la phase de consolidation et de renforcement du dispositif.

En 2021, la Mission Locale a accueilli 1939 jeunes pour la première fois, sur la métropole, dont 52.3% ont entre 18 et 21 ans, 29.5 % ont un diplôme de niveau IV (BAC) et 28.1 % seulement sont en logement autonome. 82.3 % n'ont pas de moyen de transport individuel et 23,6 % seulement ont le permis de conduire.

Au titre de la mission accueil- accompagnement :

En 2021, la Mission Locale a accompagné 5 102 jeunes, dont 17 % issus des quartiers Politique de la Ville et a réalisé près de 78 755 actes d'accompagnement dont 31476 de types entretiens et ateliers.

1978 jeunes sont entrés en situation professionnelle : 1578 sont entrés en emploi, 204 en emplois aidés, 174 en contrat d'apprentissage.

719 jeunes sont entrés en formation, 806 ont réalisé des périodes en entreprise (PMSMP) et 104 des contrats en service civique.

Au titre de la Garantie Jeunes :

En 2021, 554 entrées :

- 91.9 % sont NEET (ni en Emploi, ni à L'École, ni en Formation) et 67,8 % étaient connus de la Mission locale ;
- 94.6 % n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé ;
- 14.3 % sont issus des QPV ;

195 jeunes ont terminé leur parcours en 12 mois ;
37.9 % sont sortis avec une solution d'emploi formation.

Axes 2022 :

Dans ces conditions et au regard de ces spécificités, la Mission Locale s'engage, pour l'année 2022, à mettre l'accent sur les axes suivants :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics avec un travail spécifique pouvant être conduit en direction des publics des quartiers prioritaires, tout en garantissant la couverture territoriale actuelle. A ce titre, la Mission Locale s'engage à poursuivre la collaboration dans le cadre du dispositif Chantiers éducatifs permanents - Learning by doing, en direction des jeunes des quartiers en rupture avec les dispositifs de droit commun, animés par l'Acodège et la participation à la Cité de l'Emploi et aux groupes Solidarité Emploi (GSE) animés par les quatre communes que sont Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant ;

-La mise en place du Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) avec une attention particulière pour les jeunes vivant en QPV et les plus éloignés de l'emploi (Objectif de 832 entrées)

-La promotion des « emplois francs » qui bénéficient aux demandeurs d'emploi dans les QPV

- la participation au PIC Réfugiés « IPeR-ACTIFS 21 » porté par la Croix Rouge ;

-la mise en place d'un poste d'adulte relais qui a pour mission « d'aller vers » les publics QPV et d'apporter l'offre d'insertion au plus près de ces publics, y compris en milieu ouvert et chez les acteurs des QPV ;

- la contribution aux actions territoriales et aux dispositifs tels que les clauses sociales d'insertion, dans l'objectif d'articuler et de mailler les offres en adéquation avec les besoins des publics. Sur cet aspect, outre la prescription des publics, la Mission Locale s'engage à maintenir l'effort en cours dans la mobilisation du dispositif des parcours emploi compétences avec Pôle Emploi ;

- le partenariat renforcé avec Créativ' afin d'effectuer, pour 2022, des préconisations sur des interventions prioritaires pouvant être conduites par Dijon Métropole, notamment lors d'explorations vers les entreprises ;

Pour répondre notamment à ces objectifs, la Mission Locale s'appuie sur une réorganisation territoriale mise en œuvre en 2015, avec l'objectif de favoriser le suivi du travail de proximité et de garantir une plus grande réactivité de ses interventions, en prenant en compte le zonage du Contrat de ville.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le projet de convention et l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 100 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 ;

SCRUTIN POUR : 40
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2